# QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

## Qui a créé pediatre-online et HOPImedical?

### *pediatre-online*

Le docteur Arnault Pfersdorff, pédiatre en exercice à Strasbourg (cabinet+ maternité niveau 2) est le fondateur de [pediatre-online](http://www.pediatre-online.fr) qui inclut :

* un blog créé en 1995, alimenté en nombreux articles destinés aux parents.
* une plate forme, créée en 2016, de téléconseils pour les parents résidant à l’étranger (expatriés) ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.
* une plate forme de télémédecine (téléconsultation, téléexpertise) adossée à [HOPImedical](http://hopimedical.com/fr/) pour pratiquer des téléconsultations avec vos patients et aussi la télémédecine dans les centres accueillant des enfants en situation de handicap. Si vous-même intervenez dans un de ces centres, nous pouvons le/les contacter de votre part pour leur proposer notre offre de chariots tout équipés en outils connectés de télémédecine (visiophonie, stéthoscope connecté, otoscope connecté, dermatoscope connecté, ophtalmoscope connecté, échographe connecté, etc.) Contactez-nous contact@pediatre-online.fr Des réseaux constitués de médecins libéraux et hospitaliers assurent les téléconsultations auprès de ces centres (vous pouvez en faire partie).
* pediatre-online a l’exclusivité du déploiement de l’appli HOPImedical/pediatre-online pour la télémédecine en pédiatrie pour la France et l’étranger auprès des pédiatres et des enfants de 0 à 20 ans.

### *HOPImedical*

HOPI a été créé par le Pr Jacques Cinqualbre, pionnier dans la chirurgie des greffes de foie, de pancréas et qui depuis longtemps croit en la télémédecine pour les médecins.

Médical a été créée par Damien Uhlrich, ingénieur pour la technique et l’innovation en visiophonie.

Quelles sont les applications développées par HOPImedical :

* Néolinks est l’interface installée sur votre PC/Mac
* Télémedica est l’appli téléchargée par les parents/patients

## Qui peut faire de la télémédecine et avec quels patients?

Tout médecin, qu’il soit libéral ou hospitalier. L’acte reste sous sa responsabilité entière, comme au cabinet. Chaque médecin peut décider d’interrompre la TC s’il juge qu’il ne peut aller plus loin.

En pédiatrie, l’avenant 6 de la convention médicale signée en été 2018 prévoit :

* Que les enfants de 0 à 16 peuvent accéder directement en TM vers leurs pédiatres
* Que tout pédiatre peut faire des actes de TM avec des enfants de ces tranches d’âge, à condition que le médecin ait vu cet enfant au moins une fois dans les 12 mois précédents
* Mais des exceptions nombreuses permettent de faire beaucoup d’autres choses : accéder à d’autres médecins si le médecin habituel n’est pas joignable, faire de la TM dans des centres de soins équipés en chariots+outils connectés (voir plus loin), avec une infirmière sur place, pour les déserts médicaux également, etc.

## Sur quelle(s) machine(s) installer l’appli HOPImedical/pediatre-online :

Nos ingénieurs vous installeront l’appli à distance sur votre PC ou sur votre Mac au cabinet, mais aussi en doublon sur votre ordinateur portable (PC ou Mac) si vous le souhaitez.

Vous payez 30 € HT /mois (36€TTC) par pédiatre, quel que soit le nombre d’ordinateurs dont vous disposez en votre nom.

## Est-ce que cela fonctionne sur tablette ou Smartphone côté médecin ?

Non, uniquement PC ou Mac.

## Comment installer l’appli sur mon ou mes ordinateurs ?

* Vous signez le contrat en 3 exemplaires (un que vous conservez) et vous l’envoyez à pediatre-online.
* Vous transmettez à votre banque le RIB bancaire de HOPImedical.
* Une fois ces procédures administratives accomplies, nous prenons contact avec vous pour installer l’appli sur votre (ou vos) ordinateur(s). Un rendez-vous sera pris à cet effet et l’installation sera faite à distance par nos ingénieurs via [TeamViewer,](https://www.teamviewer.com/fr/) (vous pourrez faire autre chose pendant l’installation) application que vous pouvez déjà télécharger gratuitement [ICI](https://www.teamviewer.com/fr/)
* La procédure prend une heure environ, une seule fois.

## Comment installer l’application côté parents / patients ?

Voyez la procédure dans notre petite vidéo (*Mode d'emploi pediatre-online\_Neolinks Vidéo*), qui vous explique comment envoyer un lien SMS vers le portable qui servira lors de la Téléconsultation. C’est très simple, le parent n’aura qu’à télécharger l’appli Telemedica/pediatre-online (gratuite) et l’ouvrir à l’heure prévue.

## Dans un cabinet de groupe, combien d’abonnements ?

Pour un cabinet de groupe, il faut un abonnement par pédiatre, car celui-ci est personnel.

## Dois-je signaler à l’Ordre le fait que je fais de la Télémédecine?

Non, aucune démarche.

## Dois-je signaler à la CPAM le fait que je fais de la Télémédecine?

Non, aucune démarche. Ils verront vos feuilles de soins ou vos télétransmissions.

## Dois-je avoir une assurance particulière ?

Vous devez signaler à votre assurance en RCP que vous pratiquez la TM. Une option sera alors cochée et cela ne vous coutera rien de plus.

## L’intégration au DMP est-elle payante en sus ?

Non, c’est compris dans le prix. Nos ingénieurs vous installeront la configuration à votre cabinet, car il vous faut le lecteur de Carte Vitale + votre carte de professionnel.

## Quel acte coter sur la feuille maladie ou sur mon logiciel métier

Vous êtes rémunérés directement par la CPAM.

Pour cela, deux moyens :

* Soit votre logiciel métier a déjà fait sa mise à jour pour intégrer la nomenclature de la télémédecine et vous envoyez directement en télétransmission (pas besoin de la carte vitale du patient, il vous faut simplement son numéro NIR de sécurité sociale).
* Soit votre logiciel métier n’a pas encore fait la mise à jour, vous faites alors une feuille papier, avec les actes concernés (voir ci-dessous). Dans ce cas, n’oubliez pas de cocher les 3 cases suivantes en bas de la feuille :
	+ L’assuré n’a pas payé la part obligatoire
	+ L’assuré n’a pas payé la part complémentaire
	+ Impossibilité de signer

## À qui envoyer les feuilles papier maladie ?

Au service relation avec les médecins de votre Caisse primaire d’assurance maladie habituelle.

Envoyez-les par paquets une fois par semaine par exemple.

Vérifiez que vous êtes payé (avec les feuilles ça prend du temps, si vous faites en télétransmission, cela va plus vite).

## Quelle cotation faire ?

Comme au cabinet, mais au lieu de Cs, vous notez TC.

Si vous êtes en secteur à honoraires libres, vous faites le dépassement selon vos souhaits.

Tarifs au 1/12/2018 :

* TC de base= 23€
* Majorations enfant < 24 mois TC+NFP+MEP= 23+5+4= 32€
* Majorations enfant 2-6 ans= TC+MEP+NFE= 23+4+5= 32€
* Enfant 6-16 ans= TC+NFE= 23+5= 28€
* Majoration dimanche/férié= TC+F= 23+19,06= 42,06€ (à quoi s’ajoutent les majorations selon l’âge voir ci-dessus)
* Majoration nuit 20-24h et 6-8h= TC+MN= 23+35€= 57€ (à quoi s’ajoutent les majorations selon l’âge voir ci-dessus)
* Majoration nuit 0-6h= TC+MM= 23+40= 63€ (à quoi s’ajoutent les majorations selon l’âge voir ci-dessus).

## Envoi d’ordonnance

Vous pouvez rédiger des ordonnances via l’application HOPImedical/pediatre-online. Celle-ci peut être envoyée en mode PDF au patient par mail. Ou directement au pharmacien, ou glissée dans le DMP si votre ordinateur est connecté à votre lecteur de CV et formaté.

Vous pouvez aussi l’intégrer au DMP, elle sera ainsi dématérialisée (c’est l’avenir) et le pharmacien y accèdera avec sa carte de professionnel et la CV du patient.

Voyez pour cela notre petite vidéo de démonstration en ligne.

## Taper un compte rendu de l’échange

Le cahier des charges de la TM prévoit que vous pouvez rédiger un compte rendu en fin de TC. Chaque étape doit être respectée. Une fois le compte rendu terminé, vous validez et celui-ci est intégré au DMP. Ou vous pouvez l’exporter vers votre logiciel métier, par exemple.

Vous pouvez aussi selon vos habitudes le rédiger sur votre propre logiciel métier selon vos habitudes, ce que font la plupart des médecins, tout du moins au début, le temps de maîtriser l’outil.

Une vidéo démonstration est à votre disposition sur notre serveur pour vous montrer.

## Les contacts sont-ils mémorisés ?

Oui, vous attribuez le nom et le prénom de l’enfant au portable du parent : voyez notre vidéo de démonstration « *Mode d'emploi pediatre-online\_Neolinks Vidéo*»

## Le patient peut-il relancer l’appli une fois la TC terminée ?

Non, il faudra un autre RV que vous enclencherez. C’est vous qui avez la main et qui lancez la TC à l’heure prévue. Le parent ne peut vous déranger à tout instant comme il le veut, c’est une sécurité.

## Puis-je résilier mon contrat ?

Tout est écrit sur le contrat, lisez bien, c’est très souple. Notre objectif est de vous satisfaire. En cas de problème, voyez avec notre SAV support@hopimedical.com ou 03 83 17 57 00

 Ou contactez pediatre-online contact@pediatre-online.fr

## Je suis médecin retraité, puis-je faire de la téléconsultation ?

Une fois retraité, vous pouvez :

* Soit garder une activité réduite : auquel cas vous conservez votre identifiant à l’Ordre des médecins, votre assurance en RCP et vous déclarez une activité réduite à la CARMF. Vous pourrez pratiquer la TM auprès des patients que vous connaissez, à votre rythme.
* Soit stopper totalement votre activité : dans ce cas, pensez à conserver votre assurance en RCP avec option « télémédecine ». Vous pourrez pratiquer des actes de téléconsultation auprès de centres équipés en chariots [[1]](#footnote-1)(visiophonie, stéthoscope connecté, otoscope connecté, dermatoscope connecté, ophtalmoscope connecté, échographe connecté, etc.). Une infirmière est présente sur place aux côtés de l’enfant/parent et vous ferez votre téléconsultation comme d’habitude. Vous serez alors dans ce cas rémunéré directement par le centre équipé 35€ par acte. Contactez-nous pour en savoir davantage contact@pediatre-online.fr

## Y a-t-il des démonstrations ?

Nous mettons en ligne progressivement des petites vidéos capture d’écran au fur et à mesure de vos remarques et de vos questions. N’hésitez pas à les visionner. Vous pouvez aussi nous faire des retours et des demandes pour actualiser ou enrichir ces vidéos captures.

## Y a-t-il des formations à la téléconsultation ?

L’objectif est de développer des DPC en télémédecine. Voyez avec vos sociétés savantes (AFPA, SFP ou Associations locales de pédiatres). Nous sommes à votre disposition pour venir faire des démonstrations en live devant des assemblées de pédiatres, dans votre ville, si vous arrivez à réunir un nombre suffisant de pédiatres (minimum une dizaine).

Des formations DPC rémunérées peuvent être organisées, nous l’avons déjà fait à Strasbourg, voyez avec ces structures citées plus haut.

Contactez-nous sur contact@pediatre-online.fr

## Qui appeler en cas de problème technique?

Notre SAV support@hopimedical.com ou 03 83 17 57 00 joignable aux heures de bureau.

## La télémédecine, une vraie révolution

Nous sommes en pleine innovation avec l’accès des patients aux médecins grâce à la TM. Celle-ci ne remplace en aucune façon une consultation physique présentielle. C’est un outil supplémentaire qui permet au médecin de faire ce qu’il faisait au téléphone auparavant, sous sa responsabilité, comme au cabinet :

* Avec visiophonie pour augmenter la pertinence de l’acte
* Avec sécurisation du réseau et des échanges sur les réseaux dédiés
* Avec conservation des données, ce qui est utile en cas de litige.
* Avec accès au DMP pour partage des informations (ordonnances, photos, bilans biologiques, imagerie)
* Avec une application dédiée professionnelle
* Tout en étant rémunéré.

Dr Arnault Pfersdorff

Fondateur de pediatre-online

contact@pediatre-online.fr

décembre 2018

1. Situés soit en France, soit à l’étranger auprès de communautés de français expatriés. [↑](#footnote-ref-1)